

SERVICE ÉDUCATIF DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA DORDOGNE
Laëtitia Thélot - Daniel Charbonnel

Le Paris Orléans

Des hommes
et des ateliers
à Périgueux



CE DOCUMENT PEUT ÊTRE LIBREMENT REPRODUIT POUR TOUT USAGE
PÉDAGOGIQUE DEPOURVU DE CARACTÈRE COMMERCIAL

A la découverte des ateliers.

En 1857, le chemin de fer arrive à Périgueux.

Sept ans plus tard, en 1864, l'implantation, dans la plaine marécageuse du Toulon, des ateliers de réparation des machines à vapeur et des voitures de la Compagnie du Paris-Orléans (PO), scelle le destin industriel de la ville.

Ces ateliers constituent entre 1864 et 1920 un ensemble unique dans la ville. Ils « renvoient l'image d'une enclave industrielle dans un environnement rural et marchand » (Jean Serge Eloi).

Leur exemple illustre les évolutions du monde industriel qui marquent la fin du XIX^{ème} siècle.

En quoi les ateliers du PO de Périgueux sont-ils un espace industriel ?

Quelles relations unissent ou désunissent la Direction et les ouvriers ?

Document 1 : Plan resserré de Périgueux (1933)



AD 1 Fi 14

L..... comme Localisation

① Quel quartier de Périgueux est mis en valeur par le document ?

② Entourez les lieux qui sont industriels.

③ Surlignez sur le document toutes les expressions (lieux, noms de rues...) qui font référence au monde industriel.

④ Essayez de classer ces références au monde industriel pour comprendre quelle activité domine dans la ville.

Documents 2 et 3 : Une nouvelle activité industrielle à Périgueux.

« La compagnie d'Orléans vient de faire construire à Périgueux de vastes ateliers pour la grosse réparation de son matériel roulant. [...] Les ateliers peuvent recevoir de mille à douze cents ouvriers et ils sont établis de manière à permettre un plus grand développement encore, au fur et à mesure des exigences du service.

On aura une idée de l'importance de ces constructions lorsque nous aurons dit qu'elles ont coûté environ 2 millions de francs à la compagnie, qu'elles se développent parallèlement aux voies sur une longueur de plus de 500 mètres et qu'elles couvrent une étendue de 26000 mètres superficiels. Si aux bâtiments on ajoute les voies, les cours, les parcs à roues et à combustible, la surface occupée dépasse onze hectares !

Les ateliers comprennent six divisions principales [...].

1^{er} L'atelier de montage : cet atelier a 90 mètres de longueur sur 36 mètres de profondeur. L'atelier contient 28 fosses, espacées de 6 mètres et destinées à recevoir chacune d'elles une machine en réparation. C'est dans ce bâtiment que commencent les opérations si multipliées auxquelles donne lieu la restauration du matériel roulant. Les locomotives hors de service y sont démontées entièrement ; leur chaudière est mise à nu ; toutes les pièces sont visitées avec soin, et celles ayant besoin d'être réparées sont envoyées dans les ateliers spéciaux, avec lesquels on est en communication par des voies. Une grue mobile, se présentant devant chaque fosse, facilite l'opération.

2^{ème} L'atelier d'ajustage : Là se trouve une machine à vapeur de la force de 30 chevaux, donnant le mouvement à un grand nombre de machines outils, parmi lesquelles nous remarquons sept tours à roues de locomotives, de tenders et de wagons ; huit tours parallèles et à engrenages pour les autres pièces à réparer, cinq machines à mortaiser, six à raboter, huit à percer, une à aléser les cylindres, une à tarauder, une à tailler les écrous. On y voit encore six grues pour enlever les pièces et les mettre à leur place, une presse hydraulique à caler et décaler les roues [...]. L'atelier d'ajustage est admirablement éclairé par une lanterne vitrée et des baies géminées qui percent à jours les deux murs latéraux.

3^{ème} L'atelier de chaudronnerie : Cet atelier [...] est formé de deux travées latérales inégales. La petite travée à une hauteur exceptionnelle de 14 mètres, parce qu'il a fallu installer un pont roulant destiné à lever et à déplacer les chaudières, il peut supporter vingt mille Kilogrammes [...].

4^{ème} L'atelier des forges : [...] Ici la charpente, d'une extrême légèreté, est en fer, parce que les chances d'incendie sont plus grandes que dans les autres ateliers. Une des principales opérations de l'atelier des forges consiste dans la réparation des bandages cintrer [...]. L'atelier contient vingt deux feux, alimentés par un ventilateur [...], lequel est mis en mouvement par une machine à balancier de la force de 50 chevaux, établie en dehors du bâtiment [...]. L'atelier possède un marteau pilon mû par un cylindre, du poids de 5000 kg. et pouvant forger les plus grosses comme les plus petites pièces.

5^{ème} L'atelier de charronnage [...] est affecté spécialement à la réparation des wagons.

6^{ème} L'atelier de peinture [...] comprend un atelier de vernissage pour les vernis des voitures de première classe [...], un atelier de sellerie, dans lequel on fait la réparation des coussins des voitures de voyageurs. »

D'après l'article d'Eugène Massoubre, publié dans le calendrier des corps administratifs, judiciaires, militaires de l'industrie et du commerce du Département de la Dordogne, Dupont et Cie, imprimeurs de la Préfecture.

A comme Ateliers

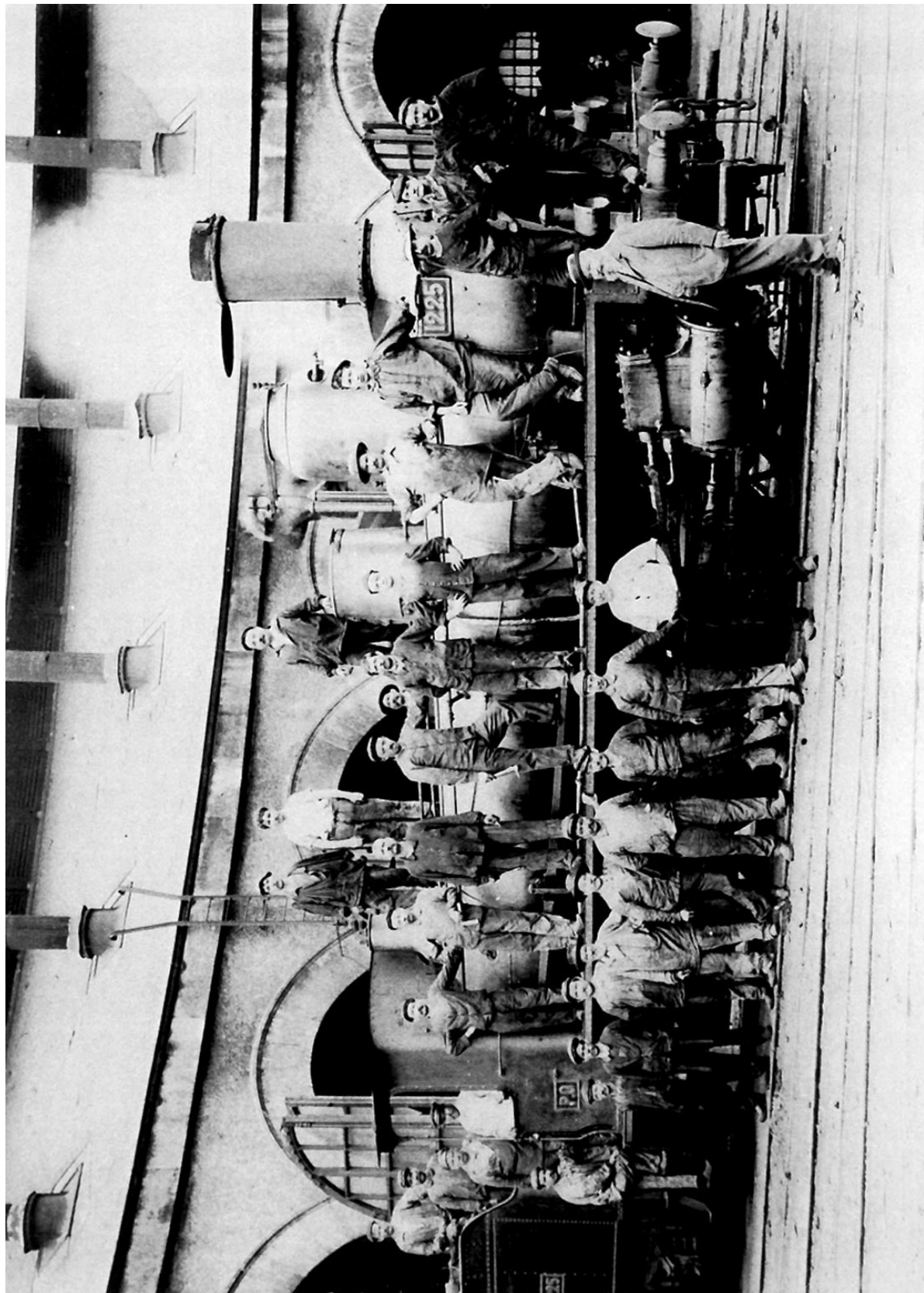
① D'après le document 2, quelle décision est prise par la Compagnie d'Orléans concernant Périgueux ?

② Surlignez, dans le document 2, les éléments qui nous montrent que cette nouvelle installation est de grande ampleur.

③ A partir du document 2, complétez le tableau en indiquant les espaces industriels construits par le Paris Orléans et leurs fonctions.

N°	Nom de l'espace	Fonction
-----	----- ----- -----	----- ----- -----
-----	----- ----- -----	----- ----- -----
-----	----- ----- -----	----- ----- -----
-----	----- ----- -----	----- ----- -----
-----	----- ----- -----	----- ----- -----

Document 4: Les hommes du Paris Orléans



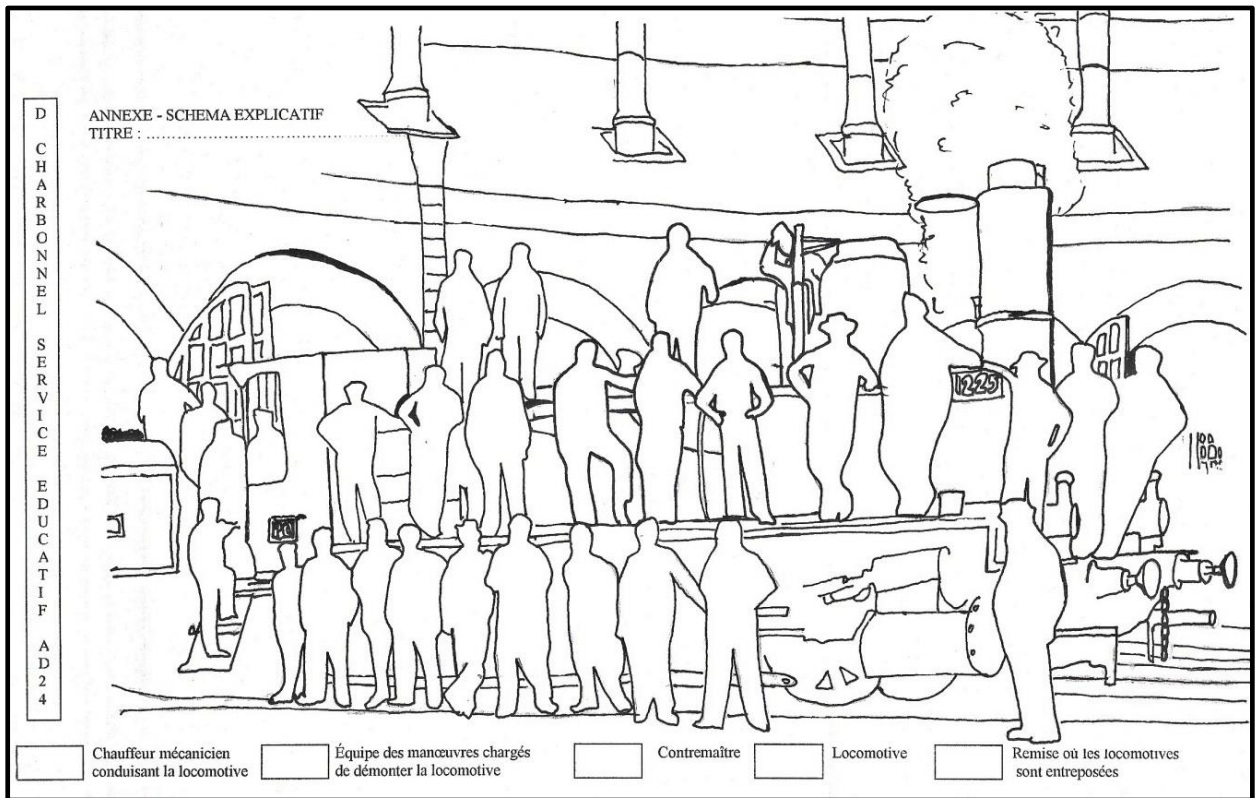
Une machine et son équipe d'entretien (cliché non daté, vers 1900)

Fonds Eloi

H..... comme Hommes

① Sur quelle machine ces ouvriers travaillent-ils ?

② Complétez le croquis ci-dessous



③ Quelles remarques pouvez-vous faire sur le travail de ces ouvriers (nombre, uniforme, protection...) ?

Document 5 : Les conditions d'embauche du personnel des ateliers du PO à Périgueux.

« La compagnie d'Orléans attache la plus grande importance à la parfaite honorabilité de tout son personnel, aussi se montre-t-elle très difficile dans son admission.

Elle n'accepte dans ses nombreux services aucun agent d'aucun ordre qui ait flétri* par une condamnation quelconque, et chaque postulant doit d'abord produire un extrait de casier judiciaire.

La guerre avec l'Allemagne** nous avait appris dans quel but odieux un grand nombre d'étrangers s'étaient pendant la paix, répandus dans toute la France, pénétrant dans tous les grands établissements et jusque dans nos foyers. Après la paix si chèrement achetée, la Compagnie d'Orléans a pris une mesure des plus patriotiques, et que nous serions heureux de voir généraliser : elle n'admet plus que des agents de nationalité française, et tous les agents étrangers ont été mis par elle en demeure de se faire naturaliser ou de quitter son service.

Au point de vue physique, elle se montre également difficile dans son admission ; aucun agent ne peut être reçu sans avoir subi une minutieuse visite du médecin et la moindre infirmité est une cause de refus.

La Compagnie est d'autant mieux autorisée à se montrer exigeante pour les admissions qu'elle fournit gratuitement à tous ses ouvriers, et même à leurs familles, les soins du médecin et les médicaments qu'il ordonne. »

Note du congrès scientifique de France qui s'est tenu à Périgueux en mai 1876.

* frapper d'une condamnation

** La guerre de 1870-71 avec la Prusse.

E..... comme Entreprise

① Identifiez le document (nature, source, date ou période du document)

② Pourquoi les ouvriers sont-ils sélectionnés à l'embauche ?

③ A votre avis (et même si cela n'est pas explicitement dit dans le document) quels ouvriers la direction ne veut-elle surtout pas embaucher ?

④ Quelle attitude adopte la Compagnie lorsqu'elle fournit gratuitement à ses ouvriers et à leurs familles des soins médicaux ?

**Document 6 : Document d'information sur des actions communes
pour le personnel et leurs familles.**

Boulangerie Coopérative

DES OUVRIERS & EMPLOYÉS

DE LA COMPAGNIE D'ORLÉANS — PÉRIGUEUX

En portant à la connaissance de MM. les Sociétaires une proposition de M. FAURE, Secrétaire du Conseil, ayant pour objet la création d'une *Caisse de Secours*, le Conseil d'administration et la Commission de contrôle ont l'honneur de les informer que cette proposition sera soumise à l'Assemblée générale qui aura à se prononcer pour le rejet ou l'acceptation.

Si approbation est donnée, le règlement ci-après, modifié s'il y a lieu, sera annexé aux Statuts de la Société.

Création d'une Caisse de Secours

ARTICLE PREMIER. — Pour affirmer le but mutuel et philanthropique des Sociétaires en activité de service, il est créé une Caisse de secours pour venir en aide au Sociétaire privé de salaire par suite de maladie, et aux membres directs de sa famille, c'est-à-dire à sa femme et à ses enfants au-dessous de seize ans.

ART. 2. — Une cotisation mensuelle de 0 fr. 10 par Sociétaire en activité servira à alimenter cette Caisse de secours.

ART. 3. — Cette Caisse sera administrée par le Conseil d'administration et contrôlée par la Commission de contrôle de la Société.


ART. 4. — Le Sociétaire aura droit au secours de la Caisse lorsqu'il ne sera plus payé par la Compagnie pour raison de santé jusqu'au jour où il sera remercié ou reprendra son service. Le Sociétaire voulant participer à ces secours devra en prévenir le Conseil ou son Président et envoyer au siège de la Boulangerie un bulletin imprimé à cet effet portant la date du début de la maladie et celle de la cessation de paiement par la Compagnie.

ART. 5. — L'allocation du secours sera de 500 grammes de pain par jour et pour chacun des membres de la famille cités à l'article PREMIER. Cette allocation ne s'accorde qu'aux Sociétaires malades et non aux Sociétaires blessés en service. En cas de décès du Sociétaire recevant l'allocation, les membres de sa famille désignés à l'article PREMIER auront droit pendant un mois à la continuation du secours.

ART. 6. — La Caisse de secours en cas d'excédant sera reversée chaque année au 20 décembre dans la caisse de la Boulangerie et servira à la réduction du prix du pain pour l'année suivante. Par contre en cas d'insuffisance, la Caisse de la Boulangerie devra fournir les allocations nécessaires à la Caisse de secours.


Périgueux. — Imp. A. Charnay et C. Bourgeois, 2, rue Equillerie.

Document 7 : Un tract trouvé dans les ateliers du PO daté de 1919



Téléphone
Gobelins 04-75

FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS DES CHEMINS DE FER
UNION DES SYNDICATS DE L'ORLÉANS
17, Rue Edouard-Manet, PARIS (XIII^e)



AUX CHEMINOTS DU P.O.

En dehors des considérations énoncées ci-contre, il est d'autres questions purement revendicatives qui se posent pour vous.

1^o La lenteur et le mauvais vouloir apportés par les pouvoirs publics pour l'application de **la journée de 8 heures** aux Agents de certains services : **Mécaniciens et Chauffeurs, Agents des trains, etc.**, ne prendra fin que si vous montrez votre force.

2^o L'accroissement continu et progressif du coût de la vie est une question déterminante de notre action du 21 Juillet.

Il ne peut venir, en effet, à l'esprit d'aucun cheminot que si nous ne manifestons pas notre mécontentement de la gabegie gouvernementale, nous serons à nouveau dans l'obligation, d'ici peu de temps, de demander à bref délai à nos dirigeants de nouvelles augmentations de salaire et indemnités de vie chère.

Ce mouvement s'impose pour bien démontrer aux pouvoirs publics que la classe ouvrière entend bien donner son concours au relèvement du pays, mais qu'elle veut aussi pouvoir dénoncer les maux qui empêchent ce relèvement en laissant toute latitude aux mercantis et autres capitalistes d'exploiter sans vergogne les travailleurs.

Il faut donc que le mouvement du 21 soit un premier avertissement **gratuit** à nos dirigeants et il ne tient qu'à vous qu'il en soit ainsi.

Pour les considérations citées plus haut, il est indispensable, que par votre réponse à l'appel qui vous est lancé, de cesser tout travail pendant 24 heures.

Car, Camarades du P. O., il ne peut y avoir aucune hésitation parmi vous. Il n'est aucun de vous qui en faisant un examen de conscience, ne reconnaitra les avantages et la situation que vous avez acquis par votre cohésion et votre union. Il n'est aucun de vous qui ne sente que l'hésitation, peut seulement permettre à ceux qui nous exploitent de briser notre si forte et si belle organisation : effroi de nos dirigeants; **et leur permettre de nous arracher les avantages obtenus de haute lutte.**


D'autres améliorations viendront si vous conservez cette cohésion indispensable pour leur réalisation.

Laissez de côté les intimidations que les pouvoirs responsables de l'état de choses actuel lancent contre la classe ouvrière et en particulier contre les cheminots.

Aucun trouble n'est permis dans vos esprits. La grande, la seule famille ouvrière vous appelle le 21 pour un geste libérateur.

Vous répondrez : Présent.

Pour le Bureau de l'Union P. O.
Le Secrétaire général
D. GUILBAUD



AD 10 M 20

Document 7 : Les grèves de mai à juin aux ateliers du PO.

Rapport adressé au Préfet, par le commissaire spécial chargé de surveiller les grévistes du PO
(Archives Départementales de la Dordogne, cote 10 M 20)

Commissariat Spécial
Périgueux.

Périgueux, le 1^{er} Juin, 1920.

N^o 532.

Fin de la grève des Cheminots - Périgueux.



et Chaillot de la voie.

Les agents et ouvriers de la C^{ie} d'Orléans ont repris le service ce matin à 7^h à l'exception de ceux frappés de révocation, de licenciement ou de radiation, ses cadres qui sont au nombre de :

- 131 au service de l'Exploitation.
- 46 au service du Matériel et traction.
- 42 au service de l'entretien.
- 36 au service de la voie.

1910, aux ateliers et magasin ses matières.

2047. Ce chiffre représente le nombre de chômeurs à la Compagnie P.O., auquel il faut ajouter les chômeurs de la métallurgie au nombre total de 148.

Chômeurs de la C^{ie} P.O. 2047

2195 chômeurs à Périgueux.

Les militants du syndicat de cheminots révoqués ou rayés et cadres sont les suivants :

- Bonnamy, Jomart, Grimaux du matériel et traction
- Reix Eli et Dahan Firmin de l'entretien
- Lacombe, Dupuy, Emory de l'Exploitation
- Lapachurie, Rogieras, Châtean, Blanche, Sabineau

P. Le Commissaire
Spécial
de l'Inspection



Bourse du Travail de Périgueux

Vendredi soir, 18 Juillet, à Vingt heures

GRANDE RÉUNION INTER-SYNDICALE

au Théâtre de la Nature

**SIROLLE, de Paris
DEJONKERE, de Saintes**

avec le Concours assuré
des Camarades

Tous les Travailleurs syndiqués de toutes les corporations ont pour devoir d'assister à cette importante Réunion et seront admis sur présentation de la Carte Confédérale.

Le Secrétaire-Général de la Bourse du Travail,

A. DELSOL.

P.-S. — En cas de mauvais temps, la Réunion aura lieu au THEATRE, à la Salle SAINT-FRERES et à la BOURSE DU TRAVAIL, où les militants se présenteront à tour de rôle pour prendre la parole.



Perigueux. — Imprimerie Moderne
3, Rue Puyrasse

W. Delvaux de la Groltocheine